

LA TARIFICATION INCITATIVE

La tarification incitative encourage les habitants à trier

Plus le foyer trie ses emballages et papiers, et dépose ses déchets verts et de cuisine au compost,

moins il a de déchets dans son bac d'ordures ménagères et moins il paye!

La tarification incitative est répandue dans des pays européens comme l'Allemagne, l'Autriche ou la Suisse. Elle est connue sous le principe « Pay as you throw », soit « Payez en fonction de ce que vous jetez ! ».



La tarification incitative est l'un des 4 modes de financement de la gestion des déchets par les Français

84% paient une **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères): calculée sur la valeur locative et la surface du logement

4% paient une **REOM** (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères): fixée selon le nombre de personnes dans le foyer

9% paient selon le principe de la **tarification incitative**: calculée entièrement ou en partie en fonction de la production d'ordures ménagères du foyer, pour l'inciter à la réduire

3% paient de façon indirecte à travers **plusieurs impôts locaux**: taxe d'habitation, contribution économique territoriale, taxes foncières

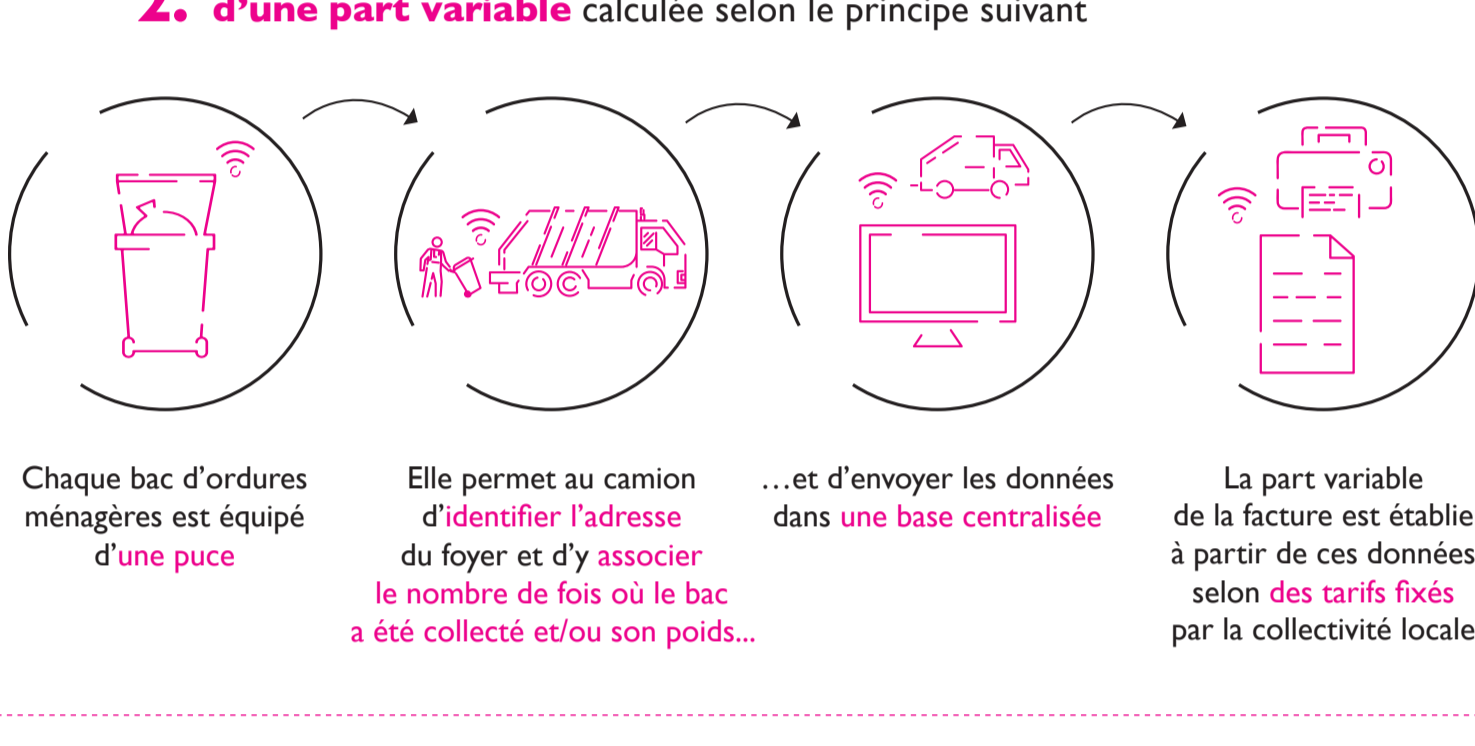


La tarification incitative: comment ça fonctionne?

Dans la très grande majorité des cas, la facture envoyée à l'habitant est composée:

1. d'une part fixe qui correspond aux coûts du service public de gestion des déchets (les camions, les bacs de tri, les déchetteries, le personnel...)

2. d'une part variable calculée selon le principe suivant

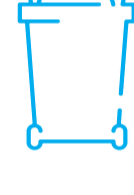


Est-ce que ça marche?

Oui, dans les territoires où la tarification incitative est en place, le tri progresse et les ordures baissent



+30% de papiers et d'emballages triés (plastique, métal et papier-carton)



-20% à -50% d'ordures ménagères

Contrairement aux idées reçues, les habitants ne se débarrassent pas de leurs déchets n'importe où pour faire baisser leur facture! Les dépôts sauvages constatés dans les territoires en tarification incitative sont de l'ordre de 2 kg/hab/an en moyenne, soit moins de 1% des ordures ménagères*.



La tarification incitative peut aussi permettre de faire des économies

➤ Aux collectivités locales, avec -5% à -10% de coûts de gestion des déchets.**

➤ Aux habitants qui trient leurs emballages et papiers, avec une facture de 15% à 30% moins élevée que s'ils ne triaient pas, à situation égale.

exemple pour un foyer doté d'un bac 120 L pour les ordures ménagères, en tarification incitative, avec une part fixe ou un abonnement de 170 € comprenant 12 levées/an, et une facturation des levées supplémentaires à 2,1 €/levée.

Combien de Français sont concernés?

Aujourd'hui

6 MILLIONS de Français

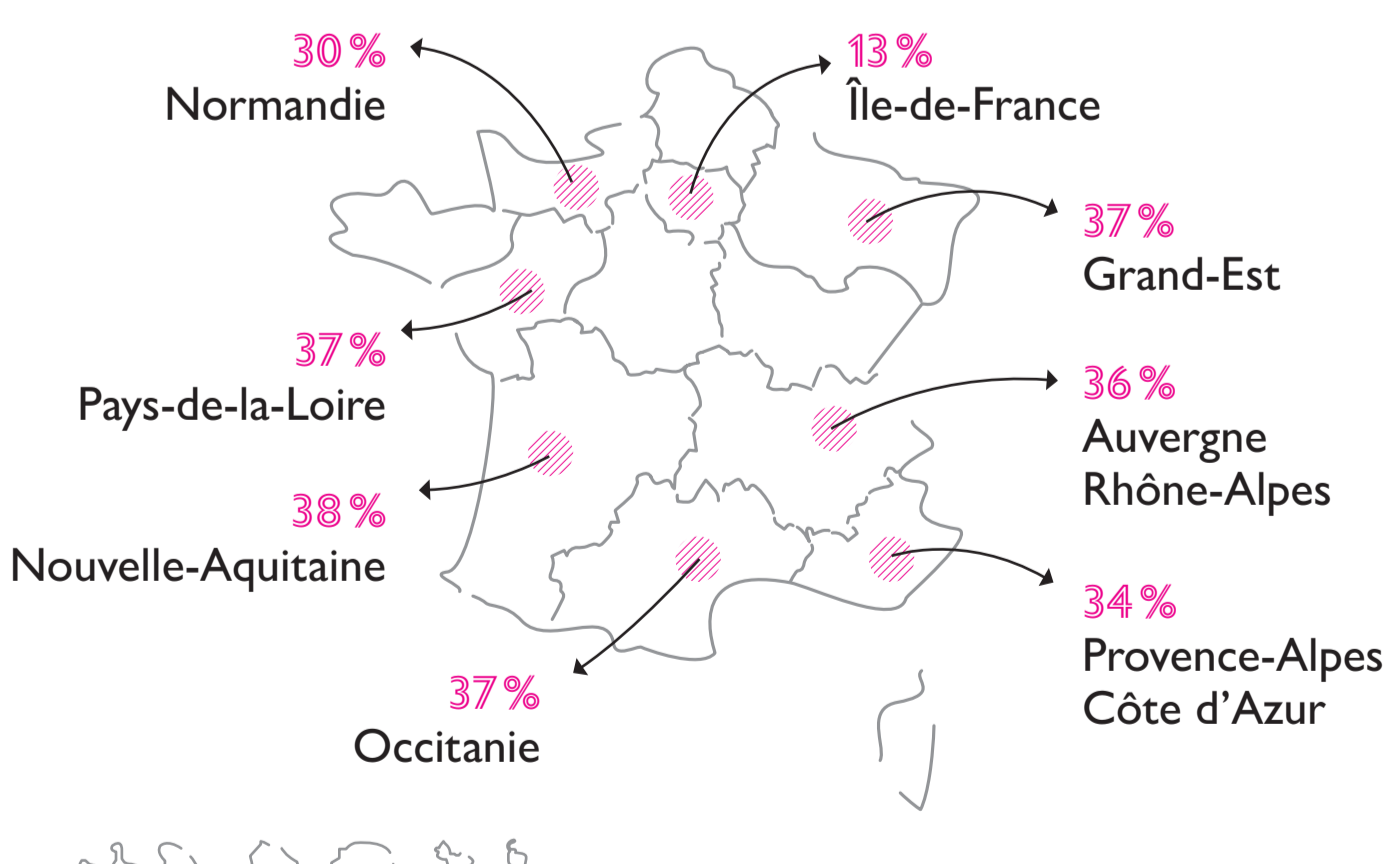
25 MILLIONS d'ici 2025, comme le prévoit la loi de Transition énergétique pour la croissance verte.

La tarification incitative a la cote! Dans les territoires qui l'ont adoptée, elle est **plébiscitée** par **70%** des habitants***.



Dans le cadre de leur Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, les régions de France se fixent des objectifs de déploiement de la tarification incitative, à horizon 2025!

Objectifs de population couverte en %



Citeo agit pour développer la tarification incitative

Dans le cadre de son Plan de performance des territoires, Citeo accompagne techniquement et financièrement 22 collectivités locales à hauteur de 2,9 millions d'euros.



Objectif: 15 millions de Français concernés d'ici fin 2022.

Citeo est partenaire de l'ADEME et des régions Grand-Est et de Auvergne-Rhône-Alpes pour partager les bonnes pratiques.

